



BRÈVES ÉCONOMIQUES DE TUNISIE ET DE LIBYE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE TUNIS

N° 06 – Semaine du 7 au 11 février 2022

En bref

Tunisie :

- Dissolution du Conseil Supérieur de la Magistrature par le Président Saïed
- Rencontre entre la ministre des finances et le représentant du FMI
- Un taux de croissance de 3% prévu d'ici 2025-2026 selon le ministère des finances
- Des mouvements de grève au sein de l'INS retardent la publication d'indicateurs économiques
- Publication du décret relatif à l'émission d'un emprunt national obligataire
- Création d'un comité technique pour réduire les subventions de l'électricité et du gaz
- Légère hausse des flux d'IDE entre 2020 et 2021, la France conserve la pole position
- Séance de travail entre le gouvernement et l'UGTT
- Médiation bancaire en 2020 : augmentation de 39% des réclamations en un an
- Projet de circulaire sur la prévention et la résolution des créances non performantes
- Lancement du plan de développement 2023-2025
- La 5ème édition de la conférence internationale « Financing investment and Trade in Africa » se tiendra les 25 et 26 mai à Tunis
- Déplacement de la cheffe du gouvernement en France à l'occasion du One Ocean Summit

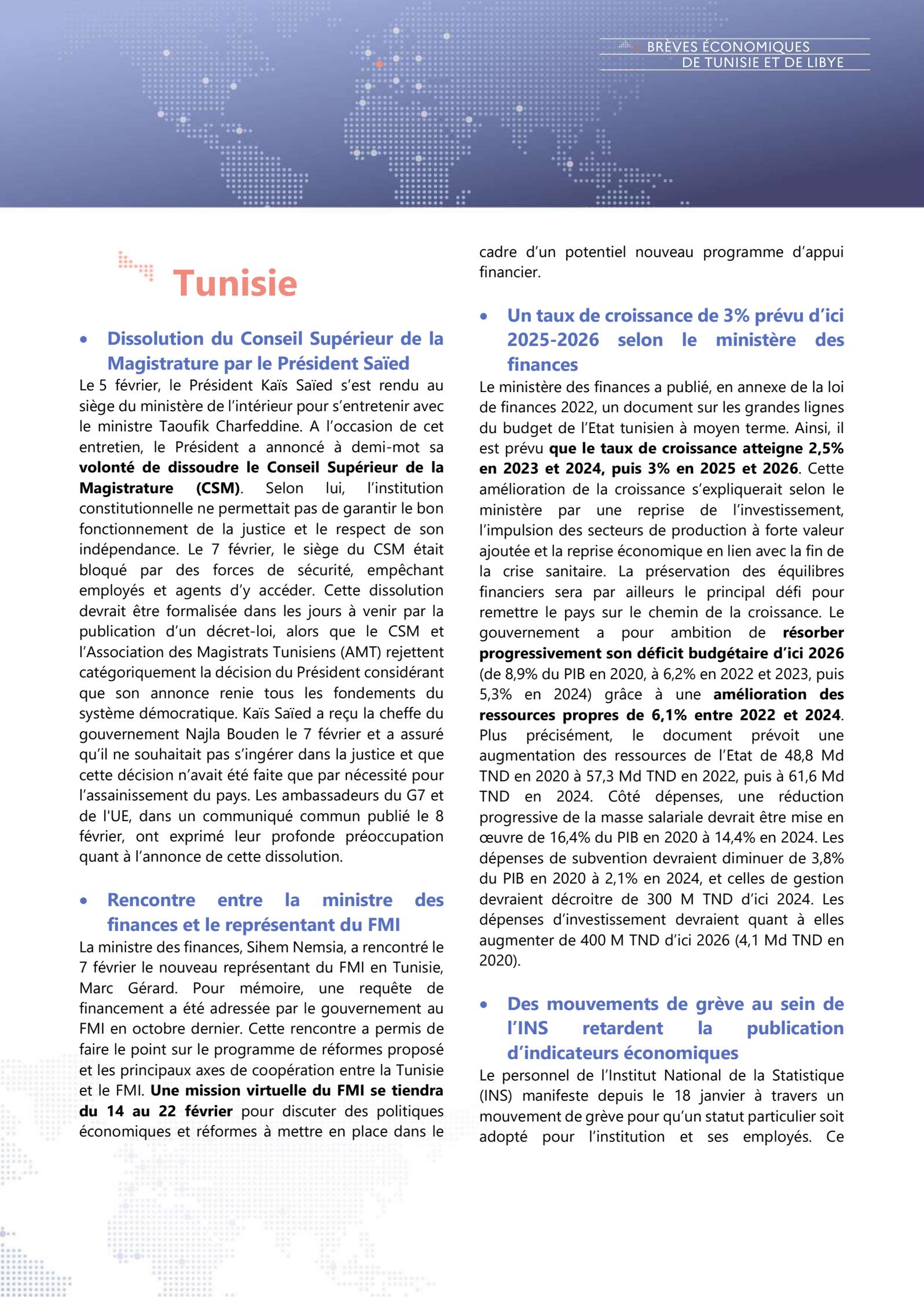
LE CHIFFRE À RETENIR

+3%

Le taux de croissance prévu par le ministère des finances d'ici 2025-2026

Libye :

- Fathi Bashagha élu Premier ministre par le Parlement libyen
- La production pétrolière de la Libye chute de 100 000 barils par jour
- La NOC et la British Petroleum Company discutent de l'augmentation des livraisons de gaz libyen vers l'Europe



Tunisie

- **Dissolution du Conseil Supérieur de la Magistrature par le Président Saïed**

Le 5 février, le Président Kais Saïed s'est rendu au siège du ministère de l'intérieur pour s'entretenir avec le ministre Taoufik Charfeddine. A l'occasion de cet entretien, le Président a annoncé à demi-mot sa **volonté de dissoudre le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM)**. Selon lui, l'institution constitutionnelle ne permettait pas de garantir le bon fonctionnement de la justice et le respect de son indépendance. Le 7 février, le siège du CSM était bloqué par des forces de sécurité, empêchant employés et agents d'y accéder. Cette dissolution devrait être formalisée dans les jours à venir par la publication d'un décret-loi, alors que le CSM et l'Association des Magistrats Tunisiens (AMT) rejettent catégoriquement la décision du Président considérant que son annonce renie tous les fondements du système démocratique. Kais Saïed a reçu la cheffe du gouvernement Najla Bouden le 7 février et a assuré qu'il ne souhaitait pas s'ingérer dans la justice et que cette décision n'avait été faite que par nécessité pour l'assainissement du pays. Les ambassadeurs du G7 et de l'UE, dans un communiqué commun publié le 8 février, ont exprimé leur profonde préoccupation quant à l'annonce de cette dissolution.

- **Rencontre entre la ministre des finances et le représentant du FMI**

La ministre des finances, Sihem Nemsia, a rencontré le 7 février le nouveau représentant du FMI en Tunisie, Marc Gérard. Pour mémoire, une requête de financement a été adressée par le gouvernement au FMI en octobre dernier. Cette rencontre a permis de faire le point sur le programme de réformes proposé et les principaux axes de coopération entre la Tunisie et le FMI. **Une mission virtuelle du FMI se tiendra du 14 au 22 février** pour discuter des politiques économiques et réformes à mettre en place dans le

cadre d'un potentiel nouveau programme d'appui financier.

- **Un taux de croissance de 3% prévu d'ici 2025-2026 selon le ministère des finances**

Le ministère des finances a publié, en annexe de la loi de finances 2022, un document sur les grandes lignes du budget de l'Etat tunisien à moyen terme. Ainsi, il est prévu **que le taux de croissance atteigne 2,5% en 2023 et 2024, puis 3% en 2025 et 2026**. Cette amélioration de la croissance s'expliquerait selon le ministère par une reprise de l'investissement, l'impulsion des secteurs de production à forte valeur ajoutée et la reprise économique en lien avec la fin de la crise sanitaire. La préservation des équilibres financiers sera par ailleurs le principal défi pour remettre le pays sur le chemin de la croissance. Le gouvernement a pour ambition de **résorber progressivement son déficit budgétaire d'ici 2026** (de 8,9% du PIB en 2020, à 6,2% en 2022 et 2023, puis 5,3% en 2024) grâce à une **amélioration des ressources propres de 6,1% entre 2022 et 2024**. Plus précisément, le document prévoit une augmentation des ressources de l'Etat de 48,8 Md TND en 2020 à 57,3 Md TND en 2022, puis à 61,6 Md TND en 2024. Côté dépenses, une réduction progressive de la masse salariale devrait être mise en œuvre de 16,4% du PIB en 2020 à 14,4% en 2024. Les dépenses de subvention devraient diminuer de 3,8% du PIB en 2020 à 2,1% en 2024, et celles de gestion devraient décroître de 300 M TND d'ici 2024. Les dépenses d'investissement devraient quant à elles augmenter de 400 M TND d'ici 2026 (4,1 Md TND en 2020).

- **Des mouvements de grève au sein de l'INS retardent la publication d'indicateurs économiques**

Le personnel de l'Institut National de la Statistique (INS) manifeste depuis le 18 janvier à travers un mouvement de grève pour qu'un statut particulier soit adopté pour l'institution et ses employés. Ce

mouvement social a entraîné une perturbation dans l'activité de collecte d'informations pour de nombreuses opérations statistiques. La publication de nombreux indicateurs économiques est retardée, comme le rapport mensuel sur l'inflation de janvier. L'institut a tout de même indiqué que certains de ses collaborateurs continuaient de travailler afin de minimiser l'impact de cette situation sur la qualité des statistiques produites.

Par ailleurs, le directeur général de l'institut, Adnen Lassoued, a démissionné le 10 février considérant que la consultation sur le redressement de la transition démocratique portera préjudice à la crédibilité des statistiques officielles produites par l'INS.

- **Publication du décret relatif à l'émission d'un emprunt national obligataire**

Le gouvernement a publié au Journal Officiel un **décret présidentiel (n°2022-68 du 4 février) relatif à l'émission d'un emprunt national obligataire visant à couvrir une partie des besoins du budget de l'Etat pour l'année 2022**. Selon le décret, la souscription et le remboursement de l'emprunt se feront en dinar tunisien, à travers des comptes ouverts chez les sociétés d'intermédiation en bourse et les banques. Les dates de souscription des quatre tranches ainsi que les caractéristiques et conditions d'émission seront prochainement précisées par arrêté du ministère des finances. Le rapport pour le budget de l'Etat de 2022 prévoit de recourir à l'emprunt obligataire national pour 1,4 Md TND. Il prévoit en sus de souscrire à un crédit bancaire syndiqué en devises pour 1,5 Md TND et d'émettre pour 800 M TND de bons du trésor à 52 semaines et pour 3,6 Md TND de bons du Trésor assimilables (BTA).

- **Création d'un comité technique pour réduire les subventions de l'électricité et du gaz**

Un comité technique chargé de la mise en place des mécanismes de réduction progressive et durable des subventions à l'électricité et au gaz

naturel a été créé par arrêté du ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie le 3 février. Ce comité se réunira au moins une fois tous les trois mois sur convocation de son président. Il établira un rapport de synthèse périodique ainsi que des propositions, recommandations et conclusions issues de ses travaux qui seront transmis au ministre de l'énergie.

De son côté, le ministre du commerce, Fadhila Rabhi, a rappelé le 9 février qu'**aucune suppression des subventions sur les produits de base n'était envisagée**.

- **Légère hausse des flux d'IDE entre 2020 et 2021, la France conserve la pole position**

Selon [l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur \(FIPA\)](#), **le flux des investissements internationaux a atteint 1 876 M TND en 2021, en diminution de 0,5% par rapport à l'année 2020 (1886 M TND)**. Les **investissements directs étrangers (IDE)**, qui composent la quasi-totalité des investissements internationaux, ont atteint **1 845 M TND, à peine plus qu'en 2020 (1 834 M TND)** et toujours inférieurs respectivement de 26% et 33% par rapport à 2019 et 2018. Les investissements de portefeuille restent marginaux (31,5 M TND) et en forte baisse (-39% par rapport à 2020). Le secteur industriel représente le plus grand destinataire des IDE (29,3%), le secteur des énergies vient en seconde position (29,3%), puis le secteur des services (18,7%) et le secteur agricole (0,4%). La répartition régionale des IDE traduit également de grandes disparités : 56% des IDE (736 M TND) sont concentrés dans les régions du Grand Tunis (dont 339 M TND dans le gouvernorat de Tunis) et 19% (253 M TND) dans la région du Nord-Est. **En ce qui concerne la répartition par pays des flux entrants d'IDE (hors énergie), la France se positionne en première place avec 439 M TND ou 33% du total des IDE**, l'Italie est seconde (175 M TND) et l'Allemagne troisième (80,1 M TND).

- **Séance de travail entre le gouvernement et l'UGTT**

Une séance de travail a eu lieu le 4 février entre une délégation gouvernementale présidée par la cheffe du gouvernement, Najla Bouden, et une délégation syndicale présidée par le secrétaire général de l'UGTT, Noureddine Taboubi. Cette réunion était l'occasion de **débattre du projet de programme de réformes structurelles proposé au FMI**. La cheffe du gouvernement a rappelé **l'importance du rôle social, économique et politique de l'UGTT** et a exprimé l'attachement du gouvernement à la **collaboration avec les organisations nationales**. Le secrétaire général de l'UGTT a quant à lui confirmé que le syndicat était prêt à entamer un dialogue franc et responsable avec le gouvernement après la tenue de son Congrès du 16 au 18 février et l'élection d'une nouvelle direction. L'UGTT a par ailleurs demandé qu'une rencontre tripartite, réunissant le Président de la République, Kaïs Saïed, la cheffe du gouvernement, et le secrétaire général de l'UGTT, ait lieu avant que toute négociation ne soit enclenchée avec le FMI.

- **Médiation bancaire en 2020 : augmentation de 39% des réclamations en un an**

L'observatoire de l'inclusion financière, relevant de la Banque Centrale (BCT), a publié [le rapport annuel de la médiation bancaire pour l'année 2020](#). Créé en 2006, cet outil de médiation bancaire est un intermédiaire indépendant entre la banque et le client, permettant de statuer sur la recevabilité des plaintes qui lui sont soumises par des clients s'estimant lésés dans l'application de leur contrat.

En 2020, **le nombre de réclamations reçues par les médiateurs s'élevait à 301, une progression de 39% en comparaison avec 2019 (avec 217 réclamations)**. La part des réclamations provenant des particuliers est la plus importante et s'élève à 73,7% du total des réclamations (en augmentation de 1,4% par rapport à l'année précédente). Les réclamations provenant des entreprises sont quant à elles en augmentation de 23,6% en 2020 (71

réclamations contre 48 en 2019). Pour les professionnels, 7 réclamations ont été enregistrées, un nombre identique à celui de 2019.

Sur l'ensemble des réclamations, 64,1% ont été déclarées recevables, contre 60,3% un an auparavant. Cependant, **le recours à cet outil alternatif de résolution des différends entre les établissements financiers et les usagers des services bancaires reste en-dessous des attentes en 2020**, selon le président du conseil de l'observatoire et gouverneur de la BCT, Marouane El Abassi. Il a ainsi appelé les parties prenantes à approfondir ce dispositif et développer une politique de communication efficace pour rendre l'outil de médiation plus opérationnel afin de consolider la confiance dans le système bancaire et développer l'accessibilité aux services financiers.

- **Projet de circulaire sur la prévention et la résolution des créances non performantes**

Lors d'une réunion périodique entre la Banque Centrale (BCT) et les premiers responsables des banques le 4 février, le gouverneur de la BCT, Marouane El Abassi, a présenté **un projet de circulaire sur la prévention et la résolution des créances non performantes**. Cette circulaire vise à réduire le niveau des créances classées à un niveau économiquement raisonnable dans un horizon de 5 ans et à amener les banques à gérer de manière proactive leurs créances durant tout leur cycle de vie, de l'octroi à la résolution. Cette réforme permettrait de **contribuer à une plus grande efficacité économique, une plus grande discipline financière et au renforcement de la résilience du secteur bancaire**. Cette réunion était aussi l'occasion pour le gouverneur de la BCT de réitérer l'appel aux banques dans la **poursuite de leurs efforts de soutien aux opérateurs économiques** dans un contexte économique difficile.

- **Lancement du plan de développement 2023-2025**

Le ministre de l'économie et de la planification, Samir Saïed, a annoncé, lors d'une séance de travail le 8 février, **le lancement des travaux d'élaboration du plan de développement 2023-2025**. Cette séance de travail a ainsi permis de formuler la méthodologie et les étapes de ce deuxième plan de développement en s'appuyant sur l'évaluation des réalisations du précédent (2016-2020). Alors qu'il intervient dans un contexte économique et financier difficile, ce plan revêt une grande importance selon le ministre compte tenu des enjeux nationaux et de la nécessaire restauration du rythme de croissance. Le plan portera entre autre sur les conditions économiques et financières, les politiques sectorielles, le développement du capital humain, l'intégration sociale, le développement régional et le financement de l'économie. Les travaux d'élaboration de ce second plan devraient s'achever le 30 juin 2022 par la rédaction d'un projet de document qui sera soumis au gouvernement et au Conseil des ministres. Le ministre de l'économie a également mis l'accent sur l'engagement de son département à adopter une approche participative qui implique toutes les parties prenantes, les acteurs économiques et la société civile.

- **La 5ème édition de la conférence internationale « Financing investment and Trade in Africa » se tiendra les 25 et 26 mai à Tunis**

Organisée par le Tunisia Africa Business Council (TABC), la conférence "Financing investment and Trade in Africa", FITA 2022, se déroulera les 25 et 26 mai à l'hôtel LAICO de Tunis. Placée sous le patronage de la présidence de la République tunisienne, le FITA 2022 accueillera près de 3 000 participants venus de 40 pays, dont des bailleurs de fonds internationaux, des représentants de fonds d'investissements, des institutionnels, des experts de la finance internationale ainsi que des opérateurs économiques. En amont de cette conférence internationale, des événements de présentation se tiendront en France le 14 février mais également en Egypte, en Belgique et au Sénégal.

- **Déplacement de la cheffe du gouvernement en France à l'occasion du One Ocean Summit**

Dans le cadre du sommet international One Ocean Summit organisé à Brest du 9 au 11 février sous la présidence française du Conseil de l'UE, la cheffe du gouvernement, Najla Bouden, et le ministre des affaires étrangères, Othman Jerandi, se sont rendus en France le 10 février pour participer à l'évènement. Ce sommet a pour objectif de mobiliser la communauté internationale sur les sujets maritimes et de mettre en place des actions concrètes pour préserver les océans.

Libye

- **Fathi Bashagha élu Premier ministre par le Parlement libyen**

Le 10 février, le Parlement libyen a voté à la majorité pour que l'ancien ministre de l'intérieur, **Fathi Bashagha, devienne le nouveau Premier ministre libyen**. La session parlementaire a eu lieu alors même que l'actuel Premier ministre Abdul Hamid Dbeiba avait fait savoir qu'il ne céderait ses fonctions qu'à un gouvernement sorti des urnes, critiquant les intentions du Parlement. Le Parlement avait retenu deux candidatures sur sept pour le poste de Premier ministre : Fathi Bashagha et Khaled Al-Bibass, ce dernier ayant au dernier moment retiré sa candidature.

- **La production pétrolière de la Libye chute de 100 000 barils par jour**

Le président de la National Oil Company (NOC) de Libye, Mustafa Sanalla, a annoncé le 4 février que la production pétrolière quotidienne du pays, estimée à 946.000 barils en janvier 2022, **a chuté de 100.000 barils par jour** en raison de la mise hors service de 11 des 19 réservoirs de pétrole du pays. Selon Mustafa Sanalla, la NOC est en incapacité d'assurer la maintenance des réservoirs endommagés par les conflits armés des dernières années ainsi que par l'interruption de certains projets d'urgence. Ainsi, le président de la NOC a déclaré que **la Waha Oil Company**, une société annexe basée à Tripoli et spécialisée dans l'exploration et la production de

pétrole brut et de gaz naturel, **a été contrainte de réduire sa production d'environ 100 000 barils par jour en raison du manque de capacités de stockage, et du fait de la suspension du trafic maritime dans les ports du golfe de Syrte.**

- **La NOC et la British Petroleum Company discutent de l'augmentation des livraisons de gaz libyen vers l'Europe**

Le président de la National Oil Corporation a rencontré le vice-président exécutif de la British Petroleum Company, Gordon Birrel, pour **discuter de la stratégie de développement du secteur gazier en Libye afin d'augmenter l'export vers l'Europe**. Les deux parties **reprennent les opérations d'exploration de l'entreprise anglaise en Libye**, conformément à l'accord de 2018 conclu par la NOC, British Petroleum et Eni. Les deux dirigeants ont par ailleurs convenu d'organiser une nouvelle rencontre afin de poursuivre les discussions concernant le développement de la stratégie de la NOC dans le domaine de la production de gaz.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international